

## Avis Financier AMUNDI ACTIONS FONCIER

Les porteurs de parts du FCP (Fonds Commun de Placement) AMUNDI ACTIONS FONCIER (Part I : FR0012929446; Part P : FR0010716332 ; Part P (D) : FR0000972655 ; Part PERI : FR0013436045 ; Part Z : FR0013252814 ; Part Z(D) : FR0013257235) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes :

L'exercice comptable et la période d'observation pour le calcul de la commission de surperformance vont être alignés. Dorénavant, ils se termineront chaque année le dernier jour de bourse du mois de juillet.

En conséquence :

- la date de clôture de l'exercice comptable actuel, qui a commencé le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et qui devait se terminer le 31 Décembre 2021, sera exceptionnellement avancée et se terminera le 30 Juillet 2021 ;
- la période d'observation pour le calcul de la commission de surperformance, qui a commencé le 1er juillet 2020 et qui devrait se terminer le 30 juin 2021, sera exceptionnellement prolongée et se terminera le 30 juillet 2021.

En outre, à compter du 1<sup>er</sup> Août 2021, le fonds appliquera les nouvelles orientations de l'Autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance. Cette réglementation vise ainsi à homogénéiser l'information faite aux investisseurs et la méthodologie de calcul. La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire du fonds, dans les paragraphes destinés à la description des frais.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Elles n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) sont disponibles sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.